

Antoine GINESTY
Sébastien SALESES
Notaires Associés
ETUDE PLACE WILSON

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

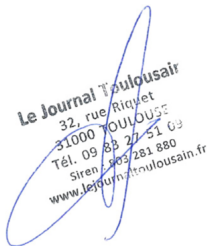
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016



ATTESTATION DE PARUTION

INSERTION SUR
lejournaltoulousain.fr
du 31/08/2020

CERTIFICAT
SI-2020-08-27-0002



Suivant testament olographe en date du 13/10/1994, **Monsieur Roger Julien RAYNAUD**, en son vivant retraité, demeurant à CASTELMAUROU (31180) Maison de Famille La Cerisaie Lieu-dit Estella, Chemin du Fort. Né à LABESSIERE-CANDEIL (81300), le 10 septembre 1928. Veuf de **Madame Elia PRADEL** et non remarié. Non lié par un PACS. Décédé à CASTELMAUROU (31180) le 9 avril 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sébastien SALESES, de la Société Civile Professionnelle «Antoine GINESTY et Sébastien SALESES, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à TOULOUSE (Haute Garonne), 4 et 5, place Wilson, le 20 août 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Jean-François CASTERAN, Notaire à BLAGNAC (31700) 7 rue Lavigne, référence CRPCEN : 31085, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de TOULOUSE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.